



PREMIER MINISTRE

Feuille de route du Gouvernement sur le numérique

www.gouvernement.fr

01

Faire du numérique
une chance pour la jeunesse

02

Renforcer la compétitivité de nos entreprises
grâce au numérique

03

Promouvoir nos valeurs dans la société
et l'économie numériques

28 février 2013

Contact

Service de presse
de Matignon
57, rue de Varenne
75007 Paris
Tél. : 01 42 75 50 78/79



Feuille de route du Gouvernement

Le numérique bouleverse nos vies. Il modifie profondément notre accès à la connaissance, à la culture, nos manières de communiquer, de partager, de nous déplacer. Il est porteur d'espoirs immenses pour mieux apprendre, se soigner, travailler, s'informer, participer à la vie démocratique. Il peut permettre à nos entreprises de mieux produire et mieux consommer nos ressources limitées. Il représente un levier fondamental de modernisation de l'action publique et d'aménagement du territoire.

Comme tous les changements radicaux, la révolution numérique porte aussi de nouvelles manières de vivre en société, de nouveaux risques qu'il faut intégrer. Le numérique modifie les organisations du travail et les circuits de distribution des produits, met parfois en cause l'indispensable égalité des entreprises devant l'impôt, facilite de nouvelles formes d'atteintes aux libertés et à l'ordre public. L'ambition du Gouvernement est de faire de l'essor numérique un progrès économique, social, démocratique et environnemental pour l'ensemble des Français et des territoires. Elle se fonde tout autant sur les promesses de cette technologie que sur la détermination à en combattre les risques.

Le Gouvernement a pris la pleine mesure de l'importance du numérique dès le début de son mandat : modernisation de l'action publique, investissement dans les technologies d'avenir dans le cadre du Pacte de compétitivité, refondation de l'école et de l'enseignement supérieur, lancement de l'acte II de l'exception culturelle...

Aujourd'hui, le Gouvernement présente sa feuille de route pour le numérique, autour de trois axes forts : une action résolue pour la jeunesse, une économie plus compétitive grâce au numérique, et des valeurs préservées et renforcées. Il renforcera son rôle d'initiative dans la définition d'une politique numérique européenne ambitieuse, s'intégrant dans le cadre des objectifs fixés par la "stratégie numérique pour l'Europe en 2020".

Le numérique doit être un levier de **transformation globale de la société et de l'action publique**, au-delà de la sphère technologique et économique. Cette transformation doit renforcer et renouveler notre modèle de développement et nos valeurs démocratiques.

Le numérique: une chance pour la jeunesse, qui est la priorité du quinquennat

Le Gouvernement souhaite que la jeunesse s'approprie le numérique et l'utilise pour apprendre, penser, créer et construire la société de demain.

Le Gouvernement mobilisera les moyens de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la formation pour que tous les élèves et étudiants maîtrisent progressivement tant les outils numériques que les enjeux de la révolution numérique et disposent de contenus pédagogiques interactifs.

Les pratiques pédagogiques évolueront également pour intégrer une dimension numérique, au sein de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur avec la mise en place des universités numériques, ou encore du monde de la formation continue.

Enfin, les filières conduisant aux métiers du numérique seront renforcées et soutenues, pour répondre aux besoins en emploi des entreprises du secteur. Les emplois d'avenir seront mobilisés au profit des jeunes peu ou pas qualifiés.

Le numérique : un atout pour la compétitivité de nos entreprises

La France dispose de nombreux atouts, grâce à une recherche publique de référence dans le monde, des acteurs industriels qui font le pari de l'innovation, un tissu dense de PME et d'ETI, des pôles de compétitivité qui structurent un écosystème très dynamique d'innovateurs du numérique, et des citoyens qui adoptent déjà massivement les technologies numériques. Pourtant, la part du numérique dans l'économie et sa contribution à la croissance est plus faible que chez nos principaux partenaires, et nous ne sommes pas encore parvenus, hors quelques exceptions, à faire émerger des géants français.

Nous devons être à la hauteur de l'enjeu et convertir nos atouts en facteurs de croissance, de développement et d'attractivité.

Ainsi, le Gouvernement s'engage, aux côtés des collectivités locales, pour permettre l'accès de tous au très haut débit en dix ans et investit dans plusieurs technologies stratégiques. La recherche et l'innovation dans le numérique seront soutenues par la mobilisation des programmes de financement.

Une nouvelle visibilité sera donnée aux entreprises de ce secteur avec des quartiers numériques sur tout le territoire, dont le premier sera lancé à Paris ou en proche banlieue. Nos entreprises numériques seront soutenues dans leurs démarches à l'international.

Le Gouvernement favorisera l'appropriation des outils numériques par toutes les entreprises, et notamment les PME. Le programme des investissements d'avenir et la banque publique d'investissement seront nos outils pour agir.

Enfin, nous devons offrir à notre économie les meilleures conditions de sécurité, en mettant à niveau nos infrastructures et capacités de cyberdéfense et en soutenant notre industrie de la sécurité. C'est à la fois un impératif de compétitivité et de protection des libertés.

Le numérique : un lieu pour promouvoir les valeurs fondatrices de la République

Le Gouvernement souhaite utiliser tous les moyens offerts par le numérique pour consolider et promouvoir nos valeurs fondamentales. D'abord pour tenir la promesse d'égalité : le numérique est un outil de réduction des inégalités en matière d'éducation, de santé, d'emploi, d'accès à la culture ou aux services publics.

Le Gouvernement entend répondre aux inquiétudes de nos concitoyens sur l'impact du numérique sur leurs vies privées et professionnelles et consolidera le cadre juridique pour protéger les droits et libertés fondamentales, ainsi que les données personnelles.

Le Gouvernement veut encourager l'exemplarité de l'administration, et le numérique améliorera la transparence et l'efficacité de nos institutions. Il souhaite aussi revitaliser la vie démocratique grâce aux outils numériques de participation citoyenne.

La promotion active de nos valeurs dans le monde numérique suppose la protection de notre souveraineté, notamment fiscale, et de notre sécurité, en se dotant de moyens de lutte contre la cybercriminalité.

Enfin, la France est résolue à promouvoir au niveau européen et international un espace numérique pacifié, respectueux des droits fondamentaux et au service de la croissance et du développement. Les exportations de technologies de surveillance de l'Internet seront contrôlées.

Cette feuille de route sera déclinée pour chaque ministère par un ensemble de mesures qui seront suivies tout au long du quinquennat : une réunion interministérielle s'assurera chaque année du bon avancement des mesures décidées dans le cadre de cette stratégie.

AXE 1 : FAIRE DU NUMÉRIQUE UNE CHANCE POUR LA JEUNESSE

1. Le numérique, un pilier de la refondation de l'école

Le Gouvernement entend offrir à notre jeunesse le plein bénéfice des potentialités offertes par les outils et ressources numériques. Cela passe par l'acquisition des savoirs et des compétences nécessaires à la maîtrise de ces outils, mais aussi par une éducation à l'information et aux médias et par l'utilisation de méthodes d'apprentissage renouvelées, tant dans le système éducatif que dans l'enseignement supérieur et la formation continue.

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École, qui sera prochainement discutée au Parlement, doit permettre d'atteindre ces objectifs, avec notamment une généralisation des usages du numérique de l'école au lycée.

- ▶ Avec cette loi, le numérique fera pleinement partie du "droit à l'éducation" et le Gouvernement fournira dès la rentrée 2013 de nouveaux outils, contenus et services pédagogiques à destination des enseignants, élèves et parents.
- ▶ Le Gouvernement engagera aussi la formation, en deux ans, de 150 000 enseignants à l'usage pédagogique des technologies de l'information et de la communication. Un temps de formation utilisant le numérique sera inclus dans le service des professeurs des écoles.
- ▶ Pour les élèves qui veulent aller plus loin, l'option "Informatique et Sciences du Numérique" sera étendue, en terminale, à toutes les séries du baccalauréat de l'enseignement général et technologique, avec une expérimentation dès 2013 dans une académie pilote.

Parallèlement, le Gouvernement soutiendra les efforts des collectivités territoriales pour le raccordement des établissements scolaires en très haut débit par les réseaux d'initiative publique et encouragera la création d'une filière nationale du numérique éducatif grâce à l'aide à la recherche et au développement. En particulier, un appel à projets doté de 10 M€ sera lancé au 2^e trimestre par le Commissariat général à l'investissement pour le développement de moyens numériques dédiés aux apprentissages fondamentaux (lecture, écriture, calcul) des élèves de l'enseignement primaire.

À l'issue du quinquennat, tous les élèves sortant du système scolaire seront familiers des outils numériques, auront reçu une éducation à l'information et aux médias et seront sensibilisés aux enjeux historiques, culturels, artistiques, économiques et sociaux induits par la mutation numérique de la société et de l'économie.

2. Construire des Universités numériques plus accessibles

Le numérique représente un levier puissant de transformation de l'enseignement supérieur et de la formation tout au long de la vie, en permettant la révolution de la pédagogie et en facilitant l'accès à tous les publics. Il est aussi un outil au service des échanges entre l'enseignement supérieur et la société ainsi que de l'attractivité internationale de la France.

- ▶ Le projet "France Universités Numériques" sera lancé avant l'été. Il permettra de rendre disponible en ligne une offre ambitieuse de formation et de faire évoluer la pédagogie grâce aux outils numériques. Un premier ensemble de sites territoriaux et des actions mutualisées seront soutenus dans une démarche ouverte et transparente. Une discussion a été engagée avec le Commissariat général à l'investissement et la Caisse des dépôts pour la construction d'un fonds de financement dédié.

L'objectif est qu'en 2017 un diplôme national à distance puisse être obtenu dans toutes les disciplines qui le permettent et que 20 % de l'offre de formation soit disponible sous forme numérique.

3. Valoriser et promouvoir les métiers du numérique

Le numérique peut être crédité de près d'un million d'emplois. Il représente le quart des créations nettes d'emplois au cours des 15 dernières années. Il s'agit d'emplois, généralement qualifiés, pour lesquels près d'un employeur sur deux du secteur dit rencontrer des difficultés de recrutement : les fédérations professionnelles estiment ainsi à au moins 3 000 le déficit annuel de diplômés de haut niveau pour les postes offerts par la seule filière numérique.

- ▶ La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche présentera pour la rentrée 2013 un **plan d'action coordonné pour orienter plus de jeunes vers les métiers du numérique** dont ont besoin les entreprises du secteur, en cohérence avec l'initiative européenne pour les emplois numériques. Une attention particulière sera portée à la promotion de l'égalité entre les filles et les garçons dans l'accès à ces formations.
- ▶ Un **contrat d'études prospectives** sera signé en 2013 entre le Syntec numérique et le ministère du travail pour faciliter l'émergence, la reconnaissance et la préparation par la formation aux nouveaux métiers du secteur.

L'objectif est d'accroître d'au moins 3 000 jeunes par an le nombre de jeunes diplômés formés aux métiers du numérique en 2017.

Le numérique peut aussi être un débouché pour les jeunes peu ou pas qualifiés : plusieurs expériences ont montré qu'une partie de cette population était particulièrement intéressée et motivée pour accéder à certains métiers du numérique (par exemple développeur web, opérateur de numérisation, archiviste).

- ▶ Le Gouvernement mobilisera les établissements d'enseignement et les entreprises pour construire des parcours, intégrant l'enseignement, l'insertion et la dimension stratégique d'entreprises, **à destination des élèves "décrocheurs"** pour les former à certains métiers du numérique.
- ▶ **Les emplois d'avenir seront également mobilisés : 2000 emplois d'avenir seront créés dans les Espaces Publics Numériques pour accompagner les usagers de ces espaces.** Les jeunes qui seront recrutés pourront acquérir ou développer des compétences numériques à la fois grâce à un poste de travail à temps plein sur une durée significative (1 à 3 ans) et grâce à l'accès à des formations en adéquation avec les métiers exercés et leur projet professionnel. Chacun d'entre eux sera suivi à la fois par un parrain au sein de l'EPN et un parrain issu d'une entreprise locale. Dans le même temps, ces recrutements de 2 000 jeunes en emplois d'avenir permettront aux animateurs aujourd'hui en exercice dans ces espaces d'acquérir de nouvelles compétences qui seront valorisées dans leur parcours professionnel. **Des discussions sont en cours avec les organisations professionnelles pour le recours aux emplois d'avenir du secteur marchand** pour certains métiers du numérique (services numériques à la personne).

4. Renforcer les actions de sensibilisation et d'information

Les métiers du numérique sont encore mal connus des jeunes et souffrent, souvent, d'un déficit d'image en dépit de la familiarité des nouvelles générations avec les équipements informatiques.

- ▶ France Télévisions contribuera par ses offres de programmes à l'antenne et en ligne, à la culture numérique des Français comme à la réflexion générale autour des nouvelles pratiques sociétales liées à l'usage croissant d'Internet et des outils numériques. Les modalités de sa participation seront précisées dans le courant de l'année 2013.

AXE 2 : RENFORCER LA COMPÉTITIVITÉ DE NOS ENTREPRISES GRÂCE AU NUMÉRIQUE

La France doit, avec ses partenaires européens, œuvrer au renforcement de la compétitivité de l'industrie du numérique et promouvoir une offre de services et de contenus assise sur des infrastructures de qualité.

1. Faire émerger des entreprises numériques de rang mondial

Accroître la visibilité de l'écosystème "numérique" français grâce à la création de quartiers d'activités numériques

- **Des quartiers numériques locaux seront identifiés ou créés dans 15 villes ou territoires** pour soutenir la diversité de la création numérique française.

Ces quartiers numériques seront labellisés et bénéficieront d'une exposition majeure au plan international. Les projets auront pour objet de rassembler dans une même zone géographique enseignement supérieur, formation à destination de "décrocheurs", recherche, incubation de jeunes entreprises innovantes, pépinière de PME, centres d'innovation de grandes entreprises, espaces partagés de travail, espaces événementiels, plateforme de fabrication décentralisée, agences de design, fonds de capital-risque, etc. Ces quartiers seront mis en réseau et garantiront un accès facilité à tous les services dont ont besoin les différents acteurs de la filière numérique et notamment une présence des services publics de soutien à l'innovation.

Les quartiers numériques seront associés à un programme d'excellence visant à identifier et à mieux accompagner les entreprises numériques à fort potentiel mondial. Un pilote dénommé "Ambition logicielle" a été confié à l'AFDEL et à l'Inria.

- En concertation avec les élus franciliens, **un premier "quartier numérique" sera lancé d'ici la fin de l'année à Paris ou en proche banlieue** pour offrir une vitrine au dynamisme du tissu numérique national.
- Ces quartiers et l'économie numérique française disposeront de vitrines à l'international et de facilités d'hébergement par l'implantation de "French Digital Houses" dans les principaux lieux d'innovation numérique dans le monde, à commencer par la Silicon Valley.
- Enfin, le Gouvernement appuiera les entreprises de ce secteur prioritaire dans leurs démarches à l'international grâce à l'action de ses services économiques et de son opérateur Ubifrance.

Investir dans des technologies stratégiques pour les services numériques de demain

Tous les instruments de l'action publique, du soutien à la recherche à celui du financement de l'innovation et de la fiscalité, sont et seront sollicités pour soutenir les entreprises innovantes et leurs créateurs, en France et sur les marchés à l'international.

L'objectif du Gouvernement est de positionner la France parmi les leaders mondiaux sur plusieurs technologies stratégiques, afin de faire émerger des entreprises de rang mondial.

- **150 M€ d'aides à la recherche et au développement seront mobilisés dans le cadre du programme d'investissements d'avenir pour développer particulièrement cinq technologies stratégiques pour les services numériques de demain :**

- les objets connectés et intelligents et les logiciels embarqués, qui sont un domaine d'excellence pour les entreprises françaises et occuperont une place croissante dans l'économie numérique, notamment via leur application à la robotique, qui fera l'objet d'un plan de soutien spécifique qui sera présenté en mars prochain ;

- les technologies de calcul intensif et leur application à la simulation numérique dans les entreprises, essentielles pour la conception de systèmes complexes ;
- l'informatique en nuage maîtrisée ;
- les technologies d'exploitation massive des données toujours plus nombreuses collectées par les services numériques ("big data") ;
- la sécurité des systèmes d'information, prérequis indispensable pour les autres services.

De plus, la politique d'achats innovants de l'État, inscrite dans le Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi vise à mobiliser l'achat public pour encourager les entreprises de croissance innovantes. Elle concernera particulièrement les entreprises innovantes du secteur du numérique.

Structurer la filière du numérique

Le Gouvernement souhaite s'appuyer sur l'expérience et les besoins des acteurs du secteur pour définir les mesures susceptibles de développer notre pays.

À cet effet, le Gouvernement a installé le 18 janvier 2013 un nouveau Conseil national du numérique qui le conseillera sur tous les sujets relatifs au numérique.

De plus, le Conseil national de l'industrie, installé le 5 février, a vocation à déterminer les actions concrètes qui peuvent renforcer les industries nationales dans la compétition mondiale. Cette approche globale sera également déclinée dans le secteur numérique, avec la conclusion en 2013 d'un contrat de filière pour l'industrie du numérique.

2. Favoriser la recherche et l'innovation dans le domaine du numérique

Organiser et concentrer la recherche publique

La recherche publique française, regroupée au sein de l'alliance de recherche thématique Allistene, est reconnue comme étant au meilleur niveau mondial. Elle doit être également mobilisée au bénéfice de la compétitivité dans le domaine numérique.

- Il est demandé aux acteurs français de la recherche de proposer, d'ici l'été 2013, **des initiatives thématiques stratégiques**, permettant de structurer dans la durée leurs actions en particulier sur les cinq sujets identifiés comme stratégiques (Internet des objets, calcul intensif, informatique en nuage, exploitation massive de données, sécurité), en cohérence avec l'élaboration de l'Agenda stratégique de recherche. Cette structuration permettra de mobiliser de manière plus efficace les programmes de soutien et de financement.

Promouvoir le développement des usages : un laboratoire à projets numériques au ministère de l'économie numérique

- Pour expérimenter des projets numériques innovants et développer les usages numériques des Français, **le ministère de l'économie numérique se dotera d'ici fin 2013, d'un laboratoire à projets numériques, qui travaillera en liaison étroite avec les collectivités territoriales et avec le laboratoire d'innovation publique prévu par le CIMAP du 18 décembre 2012.** La ministre chargée de l'économie numérique proposera en ce sens une modification des missions et de la dénomination de la Délégation aux usages de l'Internet.

3. Garantir l'appropriation du numérique par l'ensemble de l'économie

Le financement de la "numérisation" des PME et des ETI grâce à une enveloppe de prêts de 300 M€

Le numérique transforme tous les secteurs économiques et engendre des gains de compétitivité décisifs. En l'absence de politique industrielle ces dix dernières années, les entreprises françaises et notamment les PME sont encore en retard dans l'adoption des nouvelles technologies par rapport à nos partenaires.

- Afin d'encourager les investissements des PME et des ETI dans des outils susceptibles de les rendre plus compétitives, **le Gouvernement mobilisera 300 M€ de prêts bonifiés destinés à financer l'investissement des entreprises engagées dans des projets structurants de déploiement de solutions numériques.**

Ces prêts seront consentis par la Banque Publique d'Investissement, soutenue par le Commissariat général à l'investissement. Ils permettront une modernisation des entreprises, par un enrichissement numérique du produit ou du processus de production.

Les PME françaises pourront ainsi bénéficier d'une aide pour moderniser leur activité et tirer profit des nouveaux outils numériques.

Le soutien à la transition numérique des TPE

- Pour les TPE, le Gouvernement activera plusieurs mécanismes de soutien :
 - le **programme Transition numérique** s'appuiera sur les réseaux des chambres de commerce et d'industrie et des chambres des métiers et de l'artisanat pour mailler le terrain de conseillers "numérique" pour accompagner les entreprises ;
 - les **contrats d'objectifs et de moyens** qui lieront l'État, les Régions et les chambres consulaires prévoient des engagements chiffrés des réseaux consulaires, sous contraintes de ressources, pour accompagner les TPE dans l'appropriation des usages du numérique.

4. Doter la France des infrastructures du XXI^e siècle

Le Gouvernement a pleinement pris conscience de la nécessité de préparer l'avenir de nos concitoyens, de nos territoires et de nos entreprises. Un investissement massif dans les infrastructures à très haut débit est désormais nécessaire ; il fait partie des priorités du quinquennat.

La couverture intégrale de la France en très haut débit d'ici à dix ans

- **Conformément à l'objectif fixé par le Président de la République, la France sera intégralement couverte en accès très haut débit d'ici à dix ans.**

Un plan précis et ambitieux permettra de réaliser cette couverture en partenariat avec les opérateurs de télécommunications et les collectivités locales.

Le déploiement des réseaux à très haut débit renforcera la compétitivité de notre pays en améliorant l'offre de services pour nos entreprises et les particuliers. Il constituera également un outil majeur et structurant pour l'aménagement des territoires et sera un des grands chantiers de la prochaine décennie, avec un investissement total de 20 milliards d'euros et la création de plus de 10 000 emplois directs.

L'investissement public (État et collectivités, subvention et part rentabilisable auprès du client) représentera 4,3 Md€ d'engagements entre 2013 et 2017. Les opérateurs et les collectivités pourront accéder aux financements à partir d'avril 2013. Enfin, le raccordement des principales zones d'activités économiques, sites publics et établissements scolaires sera traité en priorité.

Pour encourager et encadrer les déploiements des opérateurs et soutenir l'harmonisation des initiatives des collectivités territoriales, le Gouvernement a décidé de pérenniser une structure de pilotage du déploiement des réseaux très haut débit. Il a également décidé de confier à une personnalité reconnue, qui rendra ses conclusions avant la fin 2014, une mission visant à préciser les conditions et le calendrier de l'extinction du cuivre.

Enfin, le ministère du travail, l'organisme paritaire collecteur agréé de la construction (Constructys) et les organisations professionnelles représentatives de la filière fibre optique ont lancé le 19 février 2013 une étude prospective pour identifier les besoins en main d'œuvre et élaborer un plan d'action.

Parallèlement au déploiement de la fibre, le Gouvernement encouragera le déploiement du très haut débit mobile (4G), qui pourra être une alternative utile à la fibre dans certains territoires extrêmement enclavés, et la réutilisation des fréquences disponibles.

L'investissement financier majeur du Gouvernement et la mise en place d'un pilotage renforcé permettront de garantir qu'en 2022, 100% de la population et du territoire national seront couverts en très haut débit, très majoritairement en fibre optique jusqu'à l'abonné.

Une attention plus particulière portée à la gestion des fréquences et à la prévention en matière d'exposition aux ondes

Le développement des usages numériques sur les réseaux hertziens (mobile, TNT, etc.) soulève des enjeux industriels importants quant à la bonne utilisation de la ressource en fréquences, qui souffre aujourd'hui d'un trop grand cloisonnement entre les domaines d'utilisation du spectre. Cette évolution des usages entraîne dans le même temps des inquiétudes croissantes de nos concitoyens sur le plan sanitaire (exposition aux ondes).

- En s'appuyant sur l'Agence nationale des fréquences (ANFR) et l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation (ANSES), le Gouvernement entend mettre en place une gestion à la fois plus transparente et efficace des fréquences et renforcer l'information du public ainsi que la prévention en matière d'exposition aux ondes sur la base des travaux conduits par François Brottes. Le Parlement sera associé à ces évolutions, qui pourront donner lieu à des dispositions législatives.

Le numérique sera mobilisé pour accompagner la transition écologique

Les technologies numériques doivent permettre de mieux utiliser les ressources naturelles et les espaces, notamment dans les domaines de la gestion des réseaux ("réseaux électriques intelligents", "smart metering"), de la gestion intelligente des bâtiments, de la ville intelligente ou encore de l'optimisation des systèmes de transports.

Le programme des investissements d'avenir a permis de financer plusieurs briques de démonstration technologiques dans le domaine des réseaux électriques intelligents. L'enjeu aujourd'hui est le déploiement des technologies développées et l'expérimentation sur des territoires ciblés. Des financements (de l'ordre de 10 M€ issus du programme dédié au "smart grids" au sein des investissements d'avenir) seront fléchés sur le développement des logiciels, objets et équipements connectés en matière d'économie d'énergie.

Mettre à niveau nos infrastructures et capacités de cyber-défense

Il est essentiel de garantir la souveraineté de notre pays en matière de **sécurité des réseaux et des systèmes informatiques**, d'accès à la puissance de calcul intensif, de capacités de stockage des données. Le Gouvernement a commencé à agir sur ce sujet, en se dotant de la capacité de diligenter des audits de sécurité sur les réseaux de communications électroniques, mais souhaite aller plus loin.

- Pour cela, la France va renforcer ses capacités de cyberdéfense et de protection de ses infrastructures vitales. La démarche engagée sera détaillée par le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale.
- Un soutien sera apporté au développement de filières françaises pour la fourniture des services numériques stratégiques pour notre nation. Ainsi, **un appel à projets sera lancé avant l'été par le Commissariat général à l'investissement pour la sécurisation des systèmes d'information en mobilité** (tablettes et mobiles).
- Un volet sécurité des systèmes d'information sera intégré à toutes les formations supérieures aux métiers du numériques.

AXE 3 : PROMOUVOIR NOS VALEURS DANS LA SOCIÉTÉ ET L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUES

1. Mobiliser les outils numériques pour lutter contre l'exclusion

L'enjeu est de permettre à tous les citoyens, quel que soit leur âge, leur parcours et leur lieu de vie, d'accéder et de se familiariser avec les possibilités offertes par les technologies numériques.

Dynamiser la recherche d'emploi et développer la formation continue sur le numérique

L'État modernisera les outils actuels pour la recherche d'emploi afin de faciliter la mise en relation d'employeurs et de demandeurs d'emploi.

- **Dès la mi-2013, une plateforme d'agrégation des offres et des CV des demandeurs d'emploi sera accessible aux partenaires de Pôle Emploi** et avant fin 2014, ces données seront publiquement accessibles.

Cette ouverture permettra une meilleure mise en relation des offres et des demandes, tout en simplifiant la gestion pour les employeurs et les demandeurs d'emploi.

- **Parallèlement, le Gouvernement généralisera la délivrance de certificats diplômants sur l'utilisation de l'informatique et d'internet (notamment le C2i) pour les personnes en emploi les moins diplômées et les demandeurs d'emploi.**

Offrir l'accès au numérique pour tous avec les Espaces Publics Numériques

Les milliers d'Espaces Publics Numériques disséminés sur le territoire jouent un rôle clé dans l'adoption des outils numériques pour les personnes qui n'ont pas d'ordinateur, de tablette ou de smartphone. Ce sont aussi des lieux qui développent la vie locale avec les citoyens, les élus, les écoles et les entreprises. L'objectif du Gouvernement est de faire de ces lieux un espace d'appropriation du numérique où trouver des conseils et des outils pratiques. Les collectivités locales, qui financent ces espaces, joueront un rôle majeur pour les adapter aux besoins de leurs territoires.

- **À cette fin, les effectifs des Espaces Publics Numériques seront renforcés grâce à la mobilisation de 2000 emplois d'avenir pour accompagner les usagers** et améliorer leur formation.

De plus, en concertation avec les organismes responsables des EPN, une phase d'expérimentation sera lancée en 2013 pour développer des services innovants dans certains EPN, d'une part autour des usages mobiles, d'autre part autour des "fab labs", ateliers de fabrication numérique équipés de machines permettant de réaliser des objets. Dans ces espaces enrichis, les particuliers curieux et les inventeurs pourront façonner, programmer et tester des concepts à faible coût pour ensuite créer des entreprises innovantes.

2. Protéger notre souveraineté et établir un environnement de confiance pour nos concitoyens

Rétablir notre souveraineté fiscale

Le rapport sur la fiscalité du secteur numérique remis en janvier au Gouvernement a souligné les pratiques d'optimisation fiscale de certains acteurs du numérique et la difficulté d'appliquer les dispositifs existants à ces entreprises.

La protection de notre souveraineté passe par l'application de la loi française à tous les produits et services utilisés en France.

► Pour cela, le Gouvernement souhaite :

- pousser à la reconnaissance de l'établissement stable virtuel dans les conventions OCDE ;
- promouvoir, à l'échelle européenne, la mise en place d'une assiette consolidée d'impôts sur les sociétés pour les prestataires de services électroniques. Un guichet unique d'IS pourrait être proposé à nos partenaires, à l'image du guichet unique de TVA qui s'appliquera à partir de 2015 ;
- étudier, sur la base de la concertation qui a été demandée au Conseil national du numérique et qui s'achèvera avant l'été, l'opportunité d'introduire des dispositions relative à la fiscalité du numérique dans le projet de loi de finances pour 2014.

En matière de TVA, la France exigera de ses partenaires européens un strict respect du calendrier concernant la mise en place du "mini-guichet" européen, qui doit permettre, dès 2015, de taxer la consommation de services en ligne dans l'État du consommateur.

Une loi sur la protection des droits et libertés dans le monde numérique

L'internet est un espace de liberté sans équivalent. Il nourrit notre démocratie et constitue un élément déterminant de l'innovation technologique et industrielle dont notre économie a besoin. Il a aussi fait apparaître de nouveaux risques ou inégalités envers les personnes, en facilitant l'exposition de la vie privée ou lorsque certains acteurs essayent de limiter l'accès de tous à tous les contenus.

Parce qu'il permet d'agir en déconnexion avec les territoires géographiques et les circonscriptions d'action publique, l'avènement d'internet exige d'adapter les modalités d'exercice et de protection des libertés individuelles.

► Le Gouvernement consolidera la protection des libertés fondamentales sur internet. **Un projet de loi sur la protection des droits et libertés numériques sera proposé au Parlement début 2014 au plus tard.**

Le Gouvernement souhaite renforcer l'effectivité des droits des personnes vis-à-vis des fichiers contenant leurs données personnelles. À cette fin, il accordera une place et des pouvoirs plus importants à la CNIL pour établir un environnement de confiance pour nos concitoyens dans l'utilisation des outils numériques. En tenant compte de l'environnement juridique européen, de nouveaux droits pourraient être accordés, comme la possibilité d'actions collectives en cas d'atteinte aux données personnelles ou le droit à l'oubli. Une attention particulière sera portée à la protection des mineurs et à leur sensibilisation aux enjeux du numérique.

De plus, le Gouvernement prendra de nouvelles initiatives dans l'encadrement des traitements de données régaliens en matière de sécurité, de justice et de protection des intérêts fondamentaux de la Nation. Afin de garantir l'équilibre entre la protection générale des citoyens et l'exercice de leurs droits individuels, il renforcera les bases législatives de ces fichiers, élargira les possibilités d'accès direct de chacun aux données nominatives le concernant et facilitera leur mise à jour à partir des décisions judiciaires. Il sera particulièrement attentif aux conditions de consultation des fichiers d'antécédents judiciaires dans le cadre des enquêtes administratives.

Enfin, le Gouvernement introduira des dispositions législatives si, après l'avis du Conseil national du numérique sur la neutralité de l'internet, un manque juridique est constaté pour la protection de la liberté d'expression et de communication sur internet. Ces dispositions viendraient compléter celles existantes du code des postes et communications électroniques conférant à l'Arcep la mission de garantir la neutralité des réseaux dans le cadre de sa mission générale de régulation et de règlement de différends entre opérateurs et fournisseurs de services de communication au public en ligne. Enfin, il sera proposé de renforcer les compétences de l'Arcep en matière de mesure de la qualité de service des réseaux de communication électronique.

► Le Gouvernement luttera contre la diffusion d'appels à la haine sur l'internet, en particulier sur les réseaux sociaux, en améliorant le signalement de ces propos pour prendre en compte toutes les provocations à la haine, qu'elles soient commises en raison de l'origine, de l'appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion, du sexe, de l'orientation sexuelle, de l'identité sexuelle ou du handicap.

Défendre notre souveraineté et protéger les droits des personnes

Au-delà des libertés fondamentales, une partie des nouveaux services proposés sur internet s'appuie sur une valorisation commerciale du profilage des internautes notamment à des fins publicitaires, à leur insu, et sans aucun partage des bénéfices générés. Face à ces nouveaux enjeux, les pouvoirs publics souhaitent lancer une réflexion sur les conditions de l'exploitation économique des données personnelles et les conséquences au regard des droits des personnes.

- Dans les négociations européennes en cours, le Gouvernement s'opposera à tout nivellement par le bas de la protection des personnes.

Renforcer la lutte contre la cybercriminalité dans le respect de nos valeurs

- Le Gouvernement renforcera les outils de lutte contre la cybercriminalité. Dans cette perspective, un groupe de travail a été créé par le ministère de la justice et le ministère de l'intérieur, en association avec le ministère de l'économie numérique, rassemblant des professionnels et des experts en matière de cybersécurité pour adapter l'arsenal juridique français (notamment les procédures), mieux coordonner et mutualiser l'action des différents services, adapter les stratégies d'enquête et renforcer la sensibilisation des citoyens sur les risques liés à Internet.

Ses conclusions sont attendues au printemps 2013 et s'inscriront dans le cadre des réflexions européennes engagées dans le même sens.

3. Définir un nouveau pacte numérique pour la diffusion de la culture

Les créateurs et les industries culturelles françaises ont un rôle clé à jouer dans l'économie numérique, où les contenus sont essentiels. Le Gouvernement a engagé une politique active dans ce domaine, en soutenant le développement de l'offre légale en ligne par une politique volontariste d'aide à la création, à la numérisation et à la diffusion, et en favorisant l'émergence d'un environnement favorable au développement numérique des industries culturelles, grâce notamment à des actions au plan national mais aussi européen et international en matière de fiscalité et de droit d'auteur, ainsi qu'à la recherche d'une régulation adaptée.

Le ministère a également confié une mission à Pierre Lescure, chargée de faire des propositions pour favoriser la création et la diffusion des œuvres culturelles dans le monde numérique. Elle rendra ses conclusions à la fin du premier trimestre 2013.

Par ailleurs, le ministère de la culture et ses établissements publics sont résolument engagés dans la mise en ligne de leurs contenus culturels, s'appuyant notamment sur d'ambitieux programmes de numérisation des œuvres audiovisuelles, cinématographiques, ou encore de fonds conservés dans les bibliothèques, aux Archives ou dans les musées. Ces programmes permettront de valoriser et de rendre plus accessible notre patrimoine, mais aussi de favoriser l'accès aux contenus culturels publics, en proposant, notamment, des modes complémentaires de visite et d'accès au patrimoine culturel public.

- Cet effort se poursuivra dans le cadre des investissements d'avenir avec la finalisation de deux nouveaux projets : le musée Picasso virtuel et la réédition en format numérique des livres indisponibles du XX^e siècle.

4. Moderniser l'action publique grâce au numérique

Le numérique peut être une formidable opportunité pour la modernisation de l'action publique : il peut permettre de renforcer l'efficacité et l'accessibilité des services publics et de promouvoir de nouvelles formes de citoyenneté. Le Comité interministériel pour la modernisation de l'action publique (CIMAP) a posé les bases d'une stratégie pour l'administration numérique, pour simplifier la vie des usagers, faire évoluer des systèmes d'information de plus en plus complexes, améliorer l'efficacité de l'action publique et transformer la relation de la puissance publique avec les citoyens.

Le numérique est pleinement utilisé pour mettre en œuvre les décisions du Pacte de compétitivité et du CIMAP du 18 décembre en matière de simplification des démarches administratives des entreprises (Déclaration sociale nominative, formalités à l'export, portail unique des aides aux entreprises, etc.).

De plus, de nouveaux services pratiques seront conçus pour les terminaux mobiles des usagers (particuliers et entreprises), selon des formats standards et ouverts. L'utilisation de logiciels libres sera encouragée dans l'administration.

- ▶ Sur la base d'une proposition du Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP) et d'une concertation large, le Gouvernement présentera d'ici juin son **plan d'action pour le développement de services d'identité numérique** sécurisés et respectueux de la vie privée, pouvant être déployés dès 2014. Ces services interopérables faciliteront les démarches en ligne des citoyens avec les administrations et les entreprises et consolideront la confiance des utilisateurs.
- ▶ Enfin, le SGMAP engagera **l'étape II de la politique d'ouverture des données publiques** dans un esprit de libertés publiques, de stimulation de l'innovation économique et sociale et de modernisation de l'action publique : organisation de 6 débats thématiques en 2013 sur l'ouverture des données de santé, d'éducation, de dépenses publiques, du logement, de l'environnement et des transports ; création en lien avec les collectivités locales d'un répertoire des données ouvertes sur data.gouv.fr ; etc. Dès 2013, le Gouvernement se rapprochera du "Partenariat pour un Gouvernement ouvert" auquel adhèrent déjà 47 États pour étudier les conditions de l'adhésion de la France.

5. Mobiliser le numérique pour moderniser l'offre de soins

Le Gouvernement souhaite tirer parti des perspectives offertes par le numérique en termes d'organisation, d'information des patients et de collaboration des professionnels. Le numérique doit aussi contribuer à l'adaptation de notre système de santé aux défis d'avenir et à la lutte contre les inégalités de santé. La stratégie nationale de santé récemment annoncée inclut donc la mobilisation des outils numériques.

En particulier, l'objectif du Gouvernement est de moderniser l'offre de soins au sein des établissements de santé, mais aussi en dehors de l'hôpital, en généralisant l'usage d'outils numériques par les hôpitaux et les professionnels de santé, et en permettant un accès facilité des usagers aux services de notre système de santé.

- ▶ Deux programmes emblématiques participeront à la modernisation de l'offre de soins dans le cadre de la médecine de parcours :
 - **"Hôpital numérique"**, un plan à cinq ans qui doit améliorer, grâce aux systèmes d'information, la coordination, la qualité et la sécurité des soins ;
 - **"Territoire de soins numériques"** auquel 80 M€ seront consacrés dans le cadre des investissements d'avenir et qui permettra de partager et d'échanger l'information pour permettre une prise en charge coordonnée des patients dans et hors de l'hôpital tout au long de la chaîne de soins.

6. Répondre aux enjeux internationaux du cyberspace

Le Gouvernement est engagé dans un dialogue au niveau européen et international pour promouvoir un espace numérique pacifié, respectueux des droits fondamentaux, au service du développement, de la croissance et de l'emploi. Le numérique est pour l'action internationale de la France un enjeu d'influence économique et un axe primordial de son rayonnement.

La France défendra activement la liberté d'expression sur Internet comme partout dans le monde.

Elle continuera à promouvoir l'idée selon laquelle tous les droits fondamentaux doivent bénéficier des mêmes protections et garanties sur Internet que dans le monde réel, tout en rappelant aux intermédiaires techniques leurs responsabilités face aux contenus pouvant constituer des atteintes à ces droits.

- ▶ À cette fin, **le Gouvernement contrôlera l'exportation des outils de surveillance et de contrôle d'internet**. La France a déjà proposé à ses partenaires européens que l'exportation de tels outils soit soumise à autorisation en les inscrivant sur la liste des matériels contrôlés au titre de la réglementation européenne relative aux biens à double usage, et le Gouvernement français y travaille activement.
- ▶ **La France contribuera à rééquilibrer de la gouvernance mondiale de l'internet** en veillant à inclure toutes les parties prenantes de la société française, dont le secteur privé, la société civile et le monde académique.
- ▶ La France continuera d'œuvrer pour le développement et la valorisation de l'usage du Français dans le domaine du numérique et en particulier sur Internet, en cohérence avec le plan d'action pour la Francophonie adopté par le Gouvernement.
- ▶ L'État engagera enfin une réflexion stratégique nationale sur les partenariats avec les pays en développement pour répondre aux nouveaux défis et bénéficier des nouvelles opportunités du numérique, dans la prolongation des Assises du Développement organisées en 2013.

CONCLUSION

Le présent relevé de conclusions n'est pas exhaustif des mesures conduites par les différents ministres dans le domaine du numérique. Le plan d'action complet a vocation à être mis en ligne sur le site www.gouvernement.gouv.fr dans les prochains jours. Le public aura la possibilité de suivre les avancées dans la mise en œuvre de la feuille de route.

Par ailleurs, un deuxième séminaire gouvernemental sera organisé en 2014 pour prendre acte des avancées et tracer de nouvelles perspectives.

Annexe

Dossier de presse du 28 février 2013

Introduction

01

Faire du numérique une chance pour la jeunesse

- Mesure n° 1 : L'entrée du numérique dans les enseignements scolaires1
- Mesure n° 2 : Une politique ambitieuse de formation des enseignants
aux usages du numérique, avec notamment la formation
de 150 000 enseignants en deux ans3
- Mesure n° 3 : Lancement du projet "France Universités Numériques"5
- Mesure n° 4 : Renforcer les formations aux métiers du numérique7
- Mesure n° 5 : Faire du numérique une chance pour les jeunes peu qualifiés9

02

Renforcer la compétitivité de nos entreprises grâce au numérique

- Mesure n° 6 : Création de quartiers numériques dans les territoires11
- Mesure n° 7 : Financement de technologies numériques clés à hauteur
de 150 M€ et soutien à la recherche et à l'innovation13
- Mesure n° 8 : Financement de la "numérisation" des PME/ETI
grâce à 300 M€ de prêts bonifiés15
- Mesure n° 9 : Le très haut débit pour tous dans 10 ans (dossier complet en annexe)17

03

Promouvoir nos valeurs dans la société et l'économie numérique

Mesure n° 10 : Développer les Espaces Publics Numériques pour faciliter l'accès aux outils numériques	19
Mesure n° 11 : Généralisation de la délivrance de certificats diplômants sur l'utilisation des outils numériques pour les demandeurs d'emploi et les personnes en emploi les moins diplômées	21
Mesure n° 12 : Rétablir notre souveraineté fiscale	23
Mesure n° 13 : Une loi sur la protection des droits et des libertés numériques ..	25
Mesure n° 14 : Numérisation du patrimoine culturel	27
Mesure n° 15 : Faire de l'ouverture des données publiques le levier de la modernisation de l'action publique	29
Mesure n° 16 : Refonder la stratégie de l'État en matière d'identité numérique ..	31
Mesure n° 17 : Territoire de soins numérique, moderniser l'offre de soins en mobilisant les technologies numériques	33
Mesure n° 18 : Contrôle de l'exportation des technologies de surveillance de l'Internet	35

Introduction

Pourquoi un séminaire gouvernemental sur le numérique ?

Le numérique n'est pas qu'une révolution technologique, il bouleverse la vie quotidienne de nos concitoyens, au travail comme dans leur vie personnelle, et modifie notre accès à la connaissance, à la culture, nos manières de communiquer, de partager, de nous déplacer ou de nous soigner. Il représente un levier fondamental de modernisation de l'action publique et d'aménagement du territoire.

Il est aussi le moteur d'une économie nouvelle, qui représente aujourd'hui un quart de la croissance et de la création d'emplois en France, dans le commerce électronique, l'édition de logiciels, les réseaux ou la production de contenus en ligne. Et au-delà de l'économie numérique, l'ensemble des entreprises sont concernées par la transformation de leur activité sous l'influence du numérique.

Ces changements questionnent notre modèle de société. Nos concitoyens, et en particulier les plus fragiles d'entre eux, sont préoccupés de la vitesse de ces transformations et des risques dont elles sont porteuses, pour leur emploi, pour leur vie privée ou pour l'épanouissement de leurs enfants.

L'ambition du Gouvernement est de faire de l'essor numérique un progrès économique, social, démocratique et environnemental pour l'ensemble des Français et des territoires. Elle se fonde tout autant sur les promesses de cette technologie que sur la détermination à en combattre les risques.

L'ambition de ce séminaire est de présenter une vision d'ensemble de la politique du Gouvernement dans le domaine numérique, d'afficher les objectifs politiques qu'il poursuit, et de présenter les principales mesures qui seront mises en œuvre en 2013.

Quels objectifs ?

Pour ce Gouvernement, le numérique n'est pas une fin mais un moyen au service d'un renouvellement de notre modèle de société. Le Gouvernement a bâti une feuille de route sur le numérique qui se veut globale et structurée selon trois axes. Dix-huit mesures emblématiques illustrent l'ambition numérique du Gouvernement (*cf. fiches mesure*), mais ce sont au total plus de 100 actions qui sont engagées par tous les ministères.

1. La jeunesse, priorité du quinquennat

Le Gouvernement veut offrir à notre jeunesse la pleine maîtrise des moyens numériques. Trois leviers d'action seront mobilisés :

La refondation de l'école placera le numérique au cœur de l'école, du primaire à la terminale

.....
Mesure n° 1 : L'entrée du numérique dans les enseignements scolaires

.....
Mesure n° 2 : Une politique ambitieuse de formation des enseignants aux usages du numérique, avec notamment la formation de 150 000 enseignants en deux ans

Des Universités numériques, plus accessibles, seront créées pendant le quinquennat

.....
Mesure n° 3 : Lancement du projet "France Universités Numériques" en 2013

Les métiers du numérique seront valorisés et promus pour répondre aux besoins croissants des entreprises

.....
Mesure n° 4 : Renforcer les formations aux métiers du numérique

.....
Mesure n° 5 : Faire du numérique une chance pour les jeunes peu qualifiés

La sensibilisation et l'information de la jeunesse sera renforcée

2. La croissance économique et la création d'emplois par le développement des infrastructures et des usages

Le Gouvernement souhaite renforcer notre secteur numérique et faciliter l'adoption du numérique par les secteurs traditionnels. Quatre objectifs prioritaires seront poursuivis :

Faire émerger des entreprises numériques de rang mondial

.....
Mesure n° 6 : Création de quartiers numériques dans les territoires

.....
Mesure n° 7 : Financement de technologies numériques clés à hauteur de 150 M€ et soutien à la recherche et à l'innovation

Favoriser la recherche et l'innovation dans le domaine du numérique

Garantir l'appropriation du numérique par l'ensemble de l'économie, notamment les PME

.....
Mesure n° 8 : Financement de la "numérisation" des PME/ETI grâce à 300 M€ de prêts bonifiés

Doter la France des infrastructures du XXI^e siècle

.....
Mesure n° 9 : Le Très Haut Débit pour tous dans 10 ans

3. La promotion de nos valeurs républicaines dans la société et l'économie numériques

Enfin, le numérique est un outil essentiel pour le renouvellement et la promotion de nos valeurs républicaines et démocratiques :

Les outils numériques seront mobilisés pour lutter contre l'exclusion

.....
Mesure n° 10 : Développer les Espaces Publics Numériques pour faciliter l'accès aux outils numériques

.....
Mesure n°11 : Généralisation de la délivrance de certificats diplômants sur l'utilisation des outils numériques pour les demandeurs d'emploi et les personnes en emploi les moins diplômées

La confiance de nos concitoyens sera renforcée et notre souveraineté sera protégée

.....
Mesure n° 12 : Rétablir notre souveraineté fiscale

.....
Mesure n° 13 : Une loi sur la protection des droits et des libertés numériques

Un nouveau pacte numérique pour la diffusion de la culture sera adopté

.....
Mesure n° 14 : Numérisation du patrimoine culturel

L'action publique sera modernisée grâce au numérique

.....
Mesure n° 15 : Faire de l'ouverture des données publiques le levier de la modernisation de l'action publique

.....
Mesure n° 16 : Refonder la stratégie de l'État en matière d'identité numérique

L'offre de soins sera modernisée

.....
Mesure n° 17 : Territoire de soins numérique, moderniser l'offre de soins en mobilisant les technologies numériques

La France répondra aux nouveaux enjeux du cyberspace

.....
Mesure n° 18 : Contrôle de l'exportation des technologies de surveillance de l'Internet

Quel suivi ?

Une feuille de route sera adoptée par le Premier ministre à l'issue du séminaire, qui fixera le cap et reprendra les principales mesures.

L'ensemble des mesures qui ont été proposées par les ministres seront mises en ligne avant la fin du mois de mars sur le site gouvernement.fr et leur avancement pourra être suivi par nos concitoyens.

Un 2^e séminaire gouvernemental sera organisé en 2014 pour prendre acte des avancées et tracer de nouvelles perspectives.

L'entrée du numérique dans les enseignements scolaires

Constats et objectifs

Le numérique modifie profondément notre relation au savoir et à la connaissance et interroge, par là même, la place et le rôle de l'institution scolaire.

Le numérique éducatif a fait l'objet de 15 plans au cours des 40 dernières années, qui ont principalement porté sur l'équipement des établissements et permis un certain nombre d'initiatives innovantes. Il existe encore néanmoins un retard significatif vis-à-vis de nombreux autres pays, tant en termes d'usages pédagogiques du numérique qu'en matière d'équipement. Il existe par ailleurs un important décalage entre les usages à domicile et les usages en classe, pour les élèves comme pour les enseignants (en 2008 la France était 23^e sur les 27 pays européens en matière d'utilisation de l'ordinateur en classe).

Le développement du numérique à l'École engagé par le Gouvernement, se fera en cohérence avec ses valeurs et doit l'aider à atteindre ses objectifs : il doit favoriser la réduction des inégalités, le développement de pratiques pédagogiques plus efficaces, l'implication des parents dans la scolarité de leurs enfants, renforcer le plaisir d'apprendre et d'aller à l'école.

.....
L'objectif du Gouvernement est qu'à l'issue du quinquennat, tous les élèves sortant du système scolaire soient familiers des outils et ressources numériques, aient reçu une éducation à l'information et aux médias et soient sensibilisés aux enjeux historiques, culturels, artistiques, économiques et sociaux induits par la mutation technologique de la société et de l'économie.

Description des mesures et calendrier

1. Le projet de loi d'orientation et de programmation qui sera présenté au parlement le 11 mars prochain fait du développement des connaissances, des compétences et de la culture nécessaires à l'exercice de la citoyenneté dans la société de l'information et de la communication **une partie intégrante du droit à l'éducation**.
2. Il prévoit **qu'une formation à l'utilisation des instruments et ressources numériques sera dispensée de l'école primaire au lycée**. Elle s'insèrera dans les programmes d'enseignement et pourra faire l'objet d'enseignements spécifiques. Cette formation comportera notamment une dimension **d'éducation aux médias** visant à apprendre aux élèves à porter un regard critique sur les contenus des différents médias, en particulier numériques, et à les utiliser de manière autonome et responsable, ainsi qu'une sensibilisation aux droits et devoirs liés à l'usage de l'internet (protection de la vie privée, respect de la propriété intellectuelle, etc.).
Après le vote de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École qui crée le Conseil supérieur des programmes, ces enseignements intégreront progressivement les programmes scolaires dans le cadre des travaux de cet organisme.

3. Une réflexion sur la place que doit prendre la science informatique, à tous les niveaux d'enseignement, sera prochainement engagée. L'option de spécialité "Informatique et sciences du numérique" sera généralisée en terminale de toutes les séries de l'enseignement général et technologique dès la rentrée 2014 (expérimentation dans une académie à la rentrée 2013).
4. La priorité a été donnée à l'utilisation des ressources et services numériques pour renforcer l'acquisition des fondamentaux en primaire (lire, écrire, compter), pour faciliter l'apprentissage des langues vivantes et permettre une meilleure personnalisation des apprentissages. À cette fin, un appel à projets doté de 10 M€ sera lancé au 2^e trimestre par le Commissariat général à l'investissement pour le développement de moyens numériques dédiés aux apprentissages fondamentaux.
5. Les cursus de formation des apprentis intégreront systématiquement des modules de formation spécifiques aux techniques innovantes (conception assistée par ordinateur, dessin assisté par ordinateur). Les contrats de performance conclus avec les chambres des métiers et de l'artisanat prévoient ces formations.

Une politique ambitieuse de formation des enseignants aux usages du numérique, avec notamment la formation de 150 000 enseignants en deux ans

Constats et objectifs

Le développement du numérique à l'École repose sur la maîtrise par les enseignants des outils et ressources numériques et surtout sur leur formation à leur intégration dans les pratiques pédagogiques.

La diffusion du numérique dans l'École passe donc par une évolution de la formation initiale et continue des enseignants. Il est également crucial de mieux former l'encadrement, les formateurs académiques et les référents numériques des établissements pour assurer l'accompagnement des enseignants dans son utilisation dans leurs pratiques quotidiennes.

.....
L'objectif du Gouvernement est que l'ensemble des nouveaux enseignants soient formés "au" et "par" le numérique dans les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) dès la rentrée 2013, et que les enseignants du premier et du second degré soient massivement formés dans le cadre de leur formation continue aux apports du numérique dans leurs pratiques pédagogiques.

Description de la mesure et calendrier

Le projet de loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École insiste sur le rôle des ESPE dans la formation des enseignants à l'usage du numérique.

Une formation "au" numérique et "par" le numérique fera partie intégrante des enseignements qui leur seront dispensés. L'objectif de cette formation sera de permettre aux enseignants de maîtriser les outils numériques, mais aussi, et surtout, de mettre le numérique au service des apprentissages en classe, de créer des ressources pédagogiques adaptées aux élèves ou encore d'utiliser les services de communication pour mieux informer les familles. Cette formation aura elle-même recours aux technologies numériques.

À la rentrée 2013 :

1. Fourniture d'un premier ensemble de modules de formation en ligne dans le cadre de la création d'un "Campus numérique" pour les enseignants en lien avec la mise en place des écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE).
2. Intégration de la formation au numérique et par le numérique dans les enseignements proposés par les ESPE.
3. Développement des formations en ligne pour assurer au moins 9 h de la formation continue des professeurs des écoles (370 000 enseignants concernés) dans le cadre de leurs nouvelles obligations de service.
4. Plan de formation national dédié aux référents numériques qui seront présents dans tous les établissements du second degré.

Au cours de l'année scolaire 2013/2014 :

5. Formation de tous les futurs enseignants en référence au "Certificat Informatique et internet niveau 2 Enseignant" (C2i2E) qui atteste actuellement leur compétence à intégrer le numérique dans leur enseignement.
6. 150 000 enseignants seront formés dans les deux années à venir dans le cadre des plans académiques de formation.

Lancement du projet “France Universités Numériques”

Constats et objectifs

Le numérique est en train de bouleverser les cartes de l'enseignement supérieur au niveau mondial, au même titre que pour l'accès à la culture ou au savoir. Les enjeux sont majeurs que ce soit en matière d'attractivité de la France pour les talents étudiants et les jeunes chercheurs, de révolution de la pédagogie ou encore de formation tout au long de la vie. Face à l'accélération des initiatives, notamment aux États-Unis, la France et l'Europe se doivent de réagir. À titre d'illustration, plusieurs universités américaines proposent déjà une partie importante de leurs cours en ligne, avec par exemple les projets Coursera notamment pour Stanford (2,7 millions de suiveurs en quelques mois) ou EdX pour Harvard, le MIT et Berkeley.

Le numérique a été mis au cœur du projet stratégique pour l'enseignement supérieur pour accompagner les acteurs de l'enseignement supérieur, notamment au niveau des grands sites territoriaux, dans la réalisation de leur ambition numérique.

.....
Les objectifs du Gouvernement sont d'augmenter de manière significative l'offre de formation disponible en numérique et le nombre de suiveurs des cours de l'offre numérique française, de faire évoluer les pratiques pédagogiques à l'aide du numérique, ou encore de renforcer la part de l'enseignement supérieur en matière de formation continue.

À titre d'illustration, en 2017, l'objectif est de pouvoir obtenir un diplôme national à distance dans toutes les disciplines qui le permettent et de rendre disponible 20 % de l'offre de formation en ligne.

Description de la mesure et calendrier

1. L'initiative “France Universités Numériques”, au service de la mutualisation entre acteurs de l'enseignement supérieur, sera mise en place avant la fin du premier semestre 2013.
2. Un premier ensemble de sites territoriaux “pilotes” sera identifié à l'été.
3. Une discussion a été engagée avec le Commissariat général à l'investissement et la Caisse des dépôts pour la construction d'un fonds de financement dédié.
4. Une initiative européenne associera les établissements d'enseignement supérieur avant la fin de l'année 2013.
5. La loi sur l'enseignement supérieur et la recherche précisera la place du numérique dans l'enseignement supérieur.

Renforcer les formations aux métiers du numérique

Constats et objectifs

Tous les métiers se remodelent sous l'impact du numérique. Chaque branche professionnelle, chaque secteur d'activité, est déjà ou sera très bientôt confronté aux conséquences du développement du numérique sur son modèle d'affaires, ses organisations, ses emplois et compétences et doit s'y préparer, notamment par la formation.

Dans ce contexte, les sociétés du secteur de l'économie numérique mais aussi toutes les entreprises qui voient leur activité transformée par le numérique ont des besoins importants et croissants de main d'œuvre formée aux métiers du numérique. Notre système de formation initiale et de formation continue affiche un déficit sur ces métiers d'au moins 3 000 emplois par an. Au niveau européen, la Commission européenne a lancé en 2012 une grande coalition pour les emplois numériques pour combler le manque.

Le Gouvernement considère que le renforcement des compétences numériques et la formation aux métiers numériques sont un enjeu stratégique pour l'ensemble de l'économie. Cela passe par une évolution de la sensibilisation et de la formation à l'informatique tout au long du cycle de formation.

.....
L'objectif du Gouvernement est d'utiliser la formation aux métiers du numérique comme moteur de la transformation numérique de la société.

Description de la mesure et calendrier

1. Un plan d'action coordonné pour orienter plus de jeunes vers les métiers du numérique dont ont besoin les entreprises du secteur sera présenté à la rentrée 2013 par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, en coopération avec le ministère de l'éducation nationale, le ministère de la formation professionnelle et le ministère de l'économie numérique. Une attention particulière sera portée à la promotion de l'égalité entre les filles et les garçons dans l'accès à ces formations.
2. Un contrat d'études prospectives sera signé en 2013 entre le Syntec numérique et le ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social pour faciliter l'émergence, la reconnaissance et la préparation par la formation aux nouveaux métiers du secteur.
3. Le ministère du travail, l'organisme paritaire collecteur agréé de la construction (Constructys) et les organisations professionnelles représentatives de la filière fibre optique ont lancé le 19 février 2013 une étude prospective pour identifier les besoins en main d'œuvre pour le déploiement du très haut débit et élaborer un plan d'action.
4. En lien avec les professionnels, le Gouvernement accompagnera les secteurs de l'économie traditionnelle pour anticiper les besoins en emploi dans les métiers du numérique dans ces secteurs.

Faire du numérique une chance pour les jeunes peu qualifiés

Constats et objectifs

Dans un contexte marqué par les mutations économiques, sociales et industrielles, la maîtrise des usages numériques constitue un enjeu crucial. En effet, l'accès à la culture numérique représente un enjeu décisif en termes d'acquisition de compétences ainsi que d'accès à l'emploi. Cependant, la maîtrise des pratiques numériques est encore marquée par les inégalités sociales. Il importe désormais de réduire ces inégalités et de consolider les moyens qui permettront à l'ensemble des publics jeunes de bénéficier d'un accompagnement dans la découverte, la maîtrise ainsi que la création d'usages numériques innovants.

Le dispositif des "emplois d'avenir" créé par la loi du 26 octobre 2012 a pour objectif de développer l'emploi des jeunes peu ou pas qualifiés en leur offrant une première expérience professionnelle. Ce dispositif a vocation à être utilisé pour certains métiers liés au numérique.

Par ailleurs, plusieurs expériences récentes ont montré le succès de l'orientation d'élèves "décrocheurs" vers certains métiers du numérique (par exemple développeur web, opérateur de numérisation, archiviste).

.....
L'objectif du Gouvernement est que les jeunes peu ou pas qualifiés tirent profit de la croissance et des besoins de l'économie numérique.

Description de la mesure et calendrier

1. 2000 emplois d'avenir fourniront une formation et une expérience pour les jeunes tout en enrichissant l'offre de services aux citoyens des Espaces Publics Numériques. Six fiches métiers ont déjà été proposées pour ces emplois d'avenir. Leur déploiement sera coordonné par le ministère de l'économie numérique, en lien avec le ministère du travail, les associations de terrain et les collectivités territoriales, dès 2013.
2. Des discussions sont en cours avec les organisations professionnelles pour le recours aux emplois d'avenir du secteur marchand pour certains métiers du numérique (services numériques à la personne notamment).
3. Le Gouvernement facilitera et soutiendra la création de formations aux métiers du numérique dédiées aux élèves "décrocheurs", en particulier dans le cadre des quartiers numériques. Une mission qui s'appuiera sur les expérimentations réussies sera lancée afin de mobiliser les acteurs pertinents et définir un modèle en capacité d'être déployé dans l'ensemble des territoires.
4. Une convention sera signée avec les organisations professionnelles identifiant les emplois à pourvoir, les profils de compétences et les parcours de formation requis ou à engager. La diffusion de cette convention sera assurée par le réseau des Agences de Pôle Emploi et celui des Missions Locales pour faciliter la mise en relation entre les employeurs et les jeunes intéressés par ce secteur d'activité.

Création de quartiers numériques dans les territoires

Constats et objectifs

La France dispose de nombreux atouts dans la compétition internationale sur les technologies numériques, grâce à une recherche publique de référence dans le monde, des acteurs industriels qui font le pari de l'innovation, un tissu dense de PME et d'ETI, des pôles de compétitivité qui structurent un écosystème très dynamique d'innovateurs du numérique, et des citoyens qui adoptent déjà massivement les technologies numériques. Toutefois, le morcellement et le manque de visibilité du secteur numérique français portent préjudice à son développement.

En créant des quartiers numériques dans les territoires avec une vitrine internationale à Paris et en proche banlieue, l'objectif du Gouvernement est donc double. D'une part accroître la reconnaissance internationale du secteur numérique français à travers le regroupement d'acteurs et structures dispersés, dont l'excellence est trop peu connue. D'autre part stimuler le développement du secteur numérique français, stratégique pour le redressement économique et productif de la France, qui représente déjà près d'un million d'emplois et un quart de la croissance française.

Description de la mesure et calendrier

1. Quinze quartiers numériques seront créés dans les agglomérations françaises les plus dynamiques dans le secteur du numérique, en fédérant les initiatives existantes. Chaque quartier réunira grands groupes, PME/ETI et start-ups et pourrait donner accès à des services communs autour d'un lieu emblématique d'infrastructures partagées : espace événementiel, incubateur, pépinière d'entreprises, salles de conférence, de réunion, ainsi que des espaces de travail partagé et des bureaux de passage. D'autres infrastructures telles qu'un atelier de fabrication numérique ("fablab") partagé permettant à chacun de fabriquer des prototypes d'objets numériques pourraient également être mises en place.
2. Une vitrine du projet pour l'international sera mise en place à Paris ou en proche banlieue.
3. Un programme d'excellence mobilisant les acteurs de la filière numérique, les investisseurs et les opérateurs publics concernés visera à identifier et mettre en avant les entreprises numériques à potentiel mondial. Un pilote dénommé "Ambition logicielle" a été confié à l'AFDEL et à l'Inria.
4. Chaque quartier intégrera à terme un programme de formation dédié aux "décrocheurs".
5. Une marque ombrelle et une identité commune sera créée pour l'ensemble des quartiers numériques afin d'accroître la visibilité du secteur à l'étranger.

Mai 2013 :

- ▶ Conclusions de la mission de cartographie des talents et écosystèmes d'excellence confiée à M. Tariq Krim

Juin 2013 :

- ▶ Conclusions de la mission de préfiguration confiée à la Caisse des Dépôts et Consignations

2014 :

- ▶ Emménagement des premières entreprises dans des bâtiments existants et ouverture des espaces communs

2015-2017 :

- ▶ Construction et rénovation des sites en vue de l'implantation d'entreprises à grande échelle

Financement de technologies numériques clés à hauteur de 150 M€ et soutien à la recherche et à l'innovation

Constats et objectifs

Le numérique devient omniprésent dans les activités économiques, tant dans les produits des entreprises que dans leurs processus. Les entreprises françaises utilisant légèrement moins le numérique que leurs homologues européennes (selon une étude de COE Rexecode, la contribution à la croissance du capital numérique a été de 0,21 % du PIB en France, à comparer à 0,33 % au Royaume-Uni ou 0,5 % aux États-Unis), il apparaît comme un des leviers les plus efficaces et les plus faciles à actionner pour améliorer leur compétitivité.

Pour ce faire, il apparaît nécessaire de **renforcer le "cœur de filière" du numérique**, c'est-à-dire la maîtrise des technologies numériques irriguant de nombreuses branches industrielles. Le développement et la maîtrise de ces technologies deviennent dès lors des sources de différenciation majeures pour les entreprises, avec un rôle essentiel de la recherche et de l'innovation. À ce titre, plusieurs technologies méritent d'être particulièrement mises en avant :

- ▶ les objets connectés et intelligents et les logiciels embarqués, qui sont un domaine d'excellence pour les entreprises françaises et occuperont une place croissante dans l'économie numérique,
- ▶ les technologies de calcul intensif et leur application à la simulation numérique dans les entreprises, essentielles pour la conception de systèmes complexes,
- ▶ l'informatique en nuage maîtrisée,
- ▶ les technologies d'exploitation massive des données toujours plus nombreuses collectées par les services numériques ("big data"),
- ▶ la sécurité des systèmes d'information, qui touche de manière transverse toute l'économie numérique.

.....
L'objectif du Gouvernement est de positionner la France parmi les leaders mondiaux sur plusieurs technologies stratégiques, afin de faire émerger des entreprises de rang mondial. Il souhaite dans ce cadre mobiliser et soutenir la recherche et l'innovation pour la croissance sur ces thématiques.

Description de la mesure et calendrier

1. Dans le cadre du Fonds pour la société numérique (FSN) du programme des Investissements d'Avenir, des Appels à Projets sur les cinq thématiques ci-dessus seront lancés au premier semestre 2013.
2. Dans le cadre de la préparation de ces appels à projets, deux missions ont été lancées, sur les enjeux du logiciel embarqué et sur les technologies du calcul intensif et de la simulation numérique.
3. Un financement de 150 M€ sera consacré à cet investissement. Les crédits seront engagés entre 2013 et 2015.
4. Le financement sera consacré au soutien des projets de recherche et développement industrielle à moyen terme.
5. Il est demandé aux acteurs français de la recherche publique, rassemblé au sein de l'Alliance Allistene, de proposer, d'ici l'été 2013, des initiatives thématiques stratégiques, permettant de structurer dans la durée leurs actions en particulier sur les thématiques ci-dessus en cohérence avec l'élaboration de l'Agenda stratégique de recherche.
6. Un plan de soutien dédié au secteur de la robotique sera par ailleurs présenté en mars 2013.

Financement de la “numérisation” des PME/ETI grâce à 300 M€ de prêts bonifiés

Constats et objectifs

Les PME et les ETI françaises investissent moins que leurs homologues européennes dans les outils numériques et dans l'accroissement du contenu numérique de leurs produits ou services. Ces deux éléments étant facteurs de réduction de coûts et de différenciation concurrentielle par une montée en gamme, il en résulte un déficit relatif de compétitivité, prix et hors-prix. Globalement, selon COE Rexecode, la moindre utilisation des outils numériques par les entreprises représente un différentiel de croissance de 0,3 % du PIB par an par rapport au Royaume-Uni.

Une augmentation des investissements dans le numérique par les PME et les ETI comporte plusieurs avantages : des gains de compétitivité prix pour les entreprises utilisatrices, une montée en gamme de l'offre de produits et services et une augmentation du chiffre d'affaires des entreprises du secteur numérique (notamment de service).

L'objectif du Gouvernement est donc d'encourager les PME et les ETI à recourir aux outils numériques et de permettre l'émergence d'offres de service adaptées. Le Gouvernement souhaite également développer la numérisation des TPE, notamment vers les services d'e-commerce.

Description de la mesure et calendrier

Pour la numérisation des PME et ETI s'engageant dans un projet structurant de recours aux solutions numériques ou d'intégration des technologies numériques dans leurs produits :

1. Le Gouvernement proposera une enveloppe de prêts de 300 M€, gérée par la Banque Publique d'Investissement.
2. L'État subventionnera la bonification des prêts à hauteur de 27 M€, qui seront apportés par le Programme d'Investissements d'Avenir.
3. Les prêts seront consentis aux PME et ETI pour des montants compris entre 200 k€ et 3 M€ ; ils seront disponibles à l'été 2013

Pour la numérisation des TPE :

4. Le programme Transition numérique qui s'appuiera sur les réseaux des Chambres de commerce et d'industrie (CCI) et des Chambres des métiers et de l'artisanat (CMA) pour mailler le terrain de conseillers qui monteront en compétences “numérique” grâce aux centres de ressources en cours de déploiement.
5. Les contrats d'objectifs et de moyens qui lieront l'État, les Régions et les CCI/CMA et prévoient des engagements chiffrés des réseaux consulaires pour accompagner les TPE dans l'appropriation des usages du numérique.

Le très haut débit pour tous dans 10 ans (dossier complet en annexe)

Constats et objectifs

En France, seuls 50 % des foyers disposent d'une connexion haut débit de qualité (débit descendant supérieure à 8Mbit/s), ce qui représente aujourd'hui le minimum en termes d'usage classique pour un foyer, mais ne permet pas le développement de nouveaux usages (vidéoconférence, informatique en nuage, domotique). Aujourd'hui, seuls **2 millions de logements sont éligibles à la fibre optique jusqu'à l'abonné (FTTH) et on compte un peu plus de 250 000 foyers abonnés.**

Bien que 98 % des entreprises de plus de 10 salariés soient informatisées et connectées à Internet, **la grande majorité d'entre elles n'a pas accès à des services très haut débit et doit se contenter du même niveau d'offres que les particuliers.** L'accès à des débits plus importants dans des conditions tarifaires satisfaisantes représente un enjeu de compétitivité pour les entreprises françaises, et notamment pour les entreprises situées dans les territoires les moins denses, et tout particulièrement depuis l'apparition de l'informatique en nuage.

Conformément au 4e engagement du programme du Président de la République, l'objectif du Gouvernement est que 100 % de la population soit éligible au très haut débit en 2022. La stratégie adoptée aujourd'hui par le Gouvernement permettra d'atteindre cet objectif, tout en permettant à **près de la moitié de la population et des entreprises de bénéficier du Très Haut Débit dès 2017.**

Description de la mesure et calendrier

1. Le Gouvernement a fait le choix de s'appuyer sur les dynamiques déjà engagées tant par les opérateurs privés que par les collectivités locales pour accélérer le déploiement du très haut débit. Sur leurs fonds propres, **d'ici 10 ans, les opérateurs vont apporter la fibre jusqu'à l'abonné dans des zones qui représentent 57 % de la population française. Seule l'intervention de la puissance publique peut permettre les déploiements dans les 43 % du territoire restant, où la dispersion de l'habitat rend les investissements particulièrement onéreux.** L'initiative sera laissée aux collectivités locales.
2. Le nouveau plan marque le retour de l'État stratège pour le pilotage du déploiement de ces nouvelles infrastructures essentielles pour la France. Le Gouvernement a donc décidé de pérenniser une **structure de pilotage du déploiement des réseaux très haut débit.** Cette structure aura notamment pour rôle **d'encourager et d'encadrer les déploiements des opérateurs et de soutenir l'harmonisation des initiatives des collectivités territoriales.**

3. Le déploiement de ces nouveaux réseaux représente plus de **20 milliards d'euros d'investissement au cours des 10 prochaines années**. Un tiers environ sera financé par des subventions, les collectivités territoriales étant fortement soutenues par l'État :

- ▶ **La mise à disposition de prêts de long terme pour soutenir les projets des collectivités territoriales** : en mobilisant plusieurs milliards d'euros des fonds de l'épargne réglementée ;
- ▶ **La contribution de l'État aux besoins de subvention des projets des collectivités territoriales dans un objectif de péréquation et de solidarité territoriales** : en moyenne, l'État contribuera pour 50 % du besoin de subvention dans les investissements pérenne (fibre optique) et il aidera tout particulièrement les territoires où le poids de ces investissements est le plus lourd (en général les territoires les plus ruraux).

Au total, l'accompagnement de l'État sera de l'ordre de 3 milliards d'euros d'ici 2022. Les collectivités locales disposeront également de prêts de long terme, grâce à la mobilisation de plusieurs milliards d'euros des fonds de l'épargne réglementée.

4. Une mission visant à préciser les conditions et le calendrier de l'extinction du cuivre sera confiée à une personnalité reconnue, qui rendra ses conclusions avant la fin 2014.

Développer les Espaces Publics Numériques pour faciliter l'accès aux outils numériques

Constats et objectifs

Les FabLabs sont des ateliers de fabrication numérique qui fonctionnent sur un mode collaboratif et mettent à disposition de leurs utilisateurs des machines (découpe laser, fraiseuses, imprimantes sur vinyles, imprimantes 3D, machines à coudre, réalisation de circuits imprimés etc.), des outils, des matériels et des compétences pour :

- ▶ Maîtriser les innovations numériques issues des nouveaux procédés de fabrication et permettre aux usagers de produire de nouveaux objets ;
- ▶ Permettre le "détournement créatif" des matériels et d'outils numériques existants et l'adaptation vers des usages innovants ;
- ▶ Connaître les procédures de réparation des outils numériques (dont les outils électroménagers) pour répondre aux besoins des populations en difficulté.

Les FabLabs stimulent la créativité, la coopération, l'échange de savoirs et de savoir-faire. Ils constituent donc des lieux d'accès public aux technologies numériques ainsi que des espaces d'éducation scientifique et technique grâce à des démarches concrètes d'acquisition de compétences (mise en œuvre, autoproduction, autoformation accompagnée...). Une trentaine de FabLabs ont déjà ouvert leurs portes en France. Ces lieux viennent compléter l'offre des Espaces Publics Numériques (EPN).

La France dispose en effet aujourd'hui d'un réseau d'environ 5 000 Espaces Publics Numériques (EPN) répartis sur le territoire et financés par les collectivités territoriales. Ces EPN disposent d'un ou plusieurs animateurs multimédias dont la mission est d'accompagner les citoyens pour les aider à maîtriser les outils et services de l'Internet et plus largement les technologies numériques. Ce sont aussi des lieux qui développent la vie locale avec les citoyens, les élus, les écoles et les entreprises.

L'objectif du Gouvernement est de faire de ces lieux un espace d'appropriation du numérique où trouver des conseils et des outils pratiques. Les collectivités locales, qui financent ces espaces, joueront un rôle majeur pour les adapter aux besoins de leurs territoires.

Description de la mesure et calendrier

1. Les EPN seront renforcés par 2000 emplois d'avenir qui enrichiront l'offre de services aux citoyens tout en fournissant une formation et une expérience pour les jeunes.
2. D'autre part, une phase d'expérimentation sera lancée en 2013 pour développer des services innovants dans certains EPN. Ces expérimentations concerneront les usages mobiles et la création de "fab labs"

Mesure n° 11

Généralisation de la délivrance de certificats diplômants sur l'utilisation des outils numériques pour les demandeurs d'emploi et les personnes en emploi les moins diplômées

Constats et objectifs

La maîtrise de compétences numériques devrait concerner 90% des emplois d'ici 2015 et sont d'ores et déjà différenciantes en termes d'employabilité. Elles sont gage d'employabilité interne et externe et la validation de leur maîtrise doit être facilitée. La participation à des actions de formation permettant de les acquérir doit donc être renforcée, aussi bien pour les personnes en emploi les moins diplômées que pour les demandeurs d'emploi.

Pour ces derniers, la recherche d'emploi elle-même est un temps qui mobilise très fortement le recours aux technologies du numérique, pour identifier les entreprises, les interlocuteurs, les modalités de recrutement, les offres d'emploi des entreprises et des institutions d'intermédiation. La période de recherche d'emploi doit, pour tout actif, pouvoir être mise à profit de l'acquisition de nouvelles compétences ou de validation.

Enfin, la France compte un retard en matière de formation à distance : le "e-Learning" ne représente en France que 7 à 8% des dépenses de formation, là où elles atteignent d'ores et déjà 30% aux États-Unis.

L'objectif du Gouvernement est de faciliter la validation des acquis en matière d'usage des outils numériques. La formation à distance sera également facilitée.

Description de la mesure et calendrier

1. Le Gouvernement souhaite systématiser la délivrance de passeports informatiques, tels que les Certificats Internet et Informatique (C2i) pour les personnes en emploi les moins diplômées et les demandeurs d'emploi.
2. Pour les personnes en emploi, le Gouvernement s'appuiera sur les réseaux de formation, les syndicats professionnels et associations et les conseils régionaux pour renforcer la communication sur le C2i ou outils équivalents. Les pactes régionaux de réussite éducative signés par les Régions incluront le recours élargi au C2i ou outils équivalents
3. Pour les demandeurs d'emploi, Pôle Emploi continuera à soutenir l'effort de formation destiné à renforcer la maîtrise des compétences numériques.

4. Enfin, le Gouvernement présentera en 2013 une loi sur la formation professionnelle et l'apprentissage. Cette loi libérera notamment les derniers obstacles réglementaires en matière d'imputabilité des dépenses de conception et de déploiement des formations à distance.
5. Dès mars 2013, les organismes de formation, les formateurs seront invités, à l'initiative du Gouvernement, à identifier les meilleures pratiques pédagogiques, susceptibles d'optimiser l'efficacité du recours au numérique en formation.

Rétablir notre souveraineté fiscale

Constats et objectifs

Les grandes entreprises du secteur numérique dont les sièges sont hors de France payent en France à la fois peu d'impôt sur les sociétés et peu de TVA, par rapport à l'ampleur de l'activité économique réellement déployée sur le territoire. La perte fiscale pour l'État, estimée à plusieurs centaines de millions d'euros, et la concurrence déloyale qui en résulte pour les opérateurs nationaux, soumis, eux, aux impôts français, posent un grave problème d'équité.

Les règles de territorialité de l'impôt sont de fait devenues inadaptées aux nouvelles réalités de l'économie numérique, où l'implantation physique de l'entreprise n'est pas corrélée à son activité. Le rapport sur la fiscalité du secteur numérique remis en janvier au Gouvernement a souligné les pratiques d'optimisation fiscale mises en œuvre par certains acteurs du numérique et proposé plusieurs pistes pour rétablir une participation équitable de ces sociétés à l'effort national.

L'OCDE partage le même constat et a engagé des travaux pour lutter contre l'érosion des bases d'imposition et les transferts de bénéficiaires.

L'objectif du Gouvernement est de rétablir notre souveraineté fiscale en adaptant nos règles fiscales pour éviter leur contournement par des acteurs internationaux du secteur numérique.

Description de la mesure et calendrier

Le Gouvernement activera trois leviers d'action pour revoir la fiscalité du secteur numérique.

1. D'abord, il travaillera à la reconnaissance par l'OCDE du concept d'établissement stable virtuel, établissement matérialisé chaque fois qu'une entreprise collecte et exploite à grande échelle les données personnelles issues d'un suivi systématique et régulier des utilisateurs d'un pays : les négociations dans le cadre du projet BEPS (Base Erosion and Profit Shifting) ont débuté en 2013.
2. Ensuite, il veillera à l'adoption par l'Union européenne d'une assiette consolidée d'impôt sur les sociétés pour les entreprises du numérique. Comme en matière de TVA (à partir de 2015), les prestataires choisiront un État d'identification, lequel recouvrerait l'IS et le répartirait entre les États-membres de consommation selon une clé (chiffre d'affaires, collecte de données par exemple) à définir.
3. Enfin, il a demandé au Conseil National du Numérique de conduire une concertation pour expertiser les pistes envisageables de taxation nationale. Cette concertation devrait s'achever à l'été en vue d'alimenter les réflexions préparatoires au projet de loi de finances 2014.
4. En matière de TVA, la France exigera de ses partenaires européens un strict respect du calendrier concernant la mise en place du "mini-guichet" européen de la TVA, qui doit permettre, dès 2015, de taxer la consommation de services en ligne dans l'État du consommateur.

Une loi sur la protection des droits et des libertés numériques

Constats et objectifs

La diffusion massive des technologies numériques dans la vie de nos concitoyens fait apparaître de nouveaux défis pour le respect de certaines de nos valeurs fondamentales, comme la liberté d'expression et de communication ou le droit à la vie privée.

Plusieurs problématiques récentes ont souligné le besoin de fournir un cadre renforcé à la protection des droits et libertés fondamentaux. D'abord, les fichiers, publics et privés, se sont multipliés. De nombreux services en ligne exploitent les données des personnes mais les individus comme les institutions sont aujourd'hui dépassés par le nombre et la complexité des traitements.

Ensuite, la décennie qui vient de s'écouler a vu la mise en œuvre d'une stratégie défensive et craintive devant les potentialités d'internet et du numérique. Enfin, plusieurs affaires récentes ont montré qu'il était toujours difficile de faire appliquer les principes de droit français, même pour des services utilisés par des millions de nos concitoyens. Le Gouvernement considère que la défense de nos libertés fondamentales dans le monde numérique est un enjeu essentiel pour notre société.

.....
L'objectif du Gouvernement est de renforcer la confiance et les libertés numériques en s'appuyant sur le respect de nos valeurs fondamentales.

Détail de la mesure et calendrier

Un projet de loi sur la protection des droits et des libertés numériques sera présenté au Parlement début 2014 au plus tard.

1. Le Gouvernement souhaite notamment renforcer les droits des personnes vis-à-vis des fichiers contenant leurs données personnelles, et accorder une place et des pouvoirs plus importants à la CNIL pour établir un environnement de confiance pour nos concitoyens dans l'utilisation des outils numériques. Une attention particulière sera portée à la protection des mineurs et à leur sensibilisation aux enjeux du numérique.
2. S'agissant des fichiers nécessaires à l'exécution des missions de police, le Gouvernement, afin de garantir l'équilibre entre la protection générale des citoyens et l'exercice de leurs droits individuels, élargira les possibilités d'accès direct de chacun aux données nominatives le concernant, facilitera la mise à jour de ces traitements à partir des décisions judiciaires et étudiera la nécessité de renforcer les bases législatives de certaines catégories de fichiers.
3. Un contrôle indépendant sera institué pour les mesures administratives de coupure ou de filtrage.
4. Le Gouvernement entend peser sur la discussion actuelle sur le Règlement européen sur la protection des données pour qu'il renforce effectivement la protection des utilisateurs français. La France s'opposera à un nivellement par le bas de la protection des personnes.

5. Le Gouvernement proposera des dispositions législatives si, après l'avis du Conseil national du numérique sur la neutralité de l'internet, un manque juridique est constaté pour la protection de la liberté d'expression et de communication sur internet. Ces dispositions viendraient compléter celles existantes du code des postes et communications électroniques conférant à l'Arcep la mission de garantir la neutralité des réseaux dans le cadre de sa mission générale de régulation et de règlement de différends entre opérateurs et fournisseurs de services de communication au public en ligne. Enfin, il sera proposé de renforcer les compétences de l'Arcep en matière de mesure de la qualité de service des réseaux de communication électronique.

Numérisation du patrimoine culturel

Constats et objectifs

La numérisation du patrimoine culturel constitue un des moyens de faciliter l'accès de tous à la culture tout en contribuant au rayonnement de la France. C'est également un moyen essentiel pour développer une offre légale conforme aux attentes des consommateurs.

Toutefois, une part importante du patrimoine reste aujourd'hui non numérisée : À ce jour, 420 000 livres ont été numérisés par la BNF, sur un total de 3 millions d'œuvres françaises dans le domaine public. De même, sur les 20 millions d'autres documents détenus par la BNF, environ 1 million seulement est accessible sous forme numérique. Dans le cinéma, l'État a engagé un investissement important pour la numérisation des œuvres réalisées avant 2000.

L'objectif du Gouvernement est de continuer à soutenir l'effort de numérisation de l'ensemble de notre patrimoine culturel afin de le rendre plus accessible dans l'univers numérique et d'aider à la mise en place de nouveaux modèles économiques, respectueux notamment de la rémunération des créateurs.

Description de la mesure et calendrier

1. Poursuite des projets de numérisation des fonds patrimoniaux de la BNF, du CNC, de l'INA, ainsi que des Archives et de différents musées
2. Plan national de numérisation du patrimoine et de la création, permettant l'accès en ligne à d'importantes bases de données patrimoniales (sont actuellement accessibles, notamment via le site culture.fr, 5 millions de documents et 3,7 millions d'images)
3. Création du portail national des archives, qui permettra de regrouper au niveau national les données aujourd'hui présentées dans les dizaines de sites internet des différents services d'archives des ministères et des collectivités territoriales
4. Soutien avec le Fonds pour la Société numérique de projets de numérisation. Deux projets sont actuellement en cours de lancement :
 - le Musée Picasso virtuel, prévoyant la numérisation de l'ensemble du fonds (peintures, mais aussi 5 000 dessins, 200.000 documents d'archive, 34 000 photos), un accès à l'ensemble de cette collection, et des services tels que catalogues numériques, applications d'aide à la visite, etc.
 - la réédition en format numérique des livres indisponibles du XX^e siècle, projet associant les éditeurs, les auteurs, la BnF, le ministère de la culture et de la communication, le CGI et la Caisse des Dépôts. Ce projet particulièrement ambitieux a pour objectif de redonner vie, dans un premier temps, à 235.000 livres encore sous droit mais non réédités. La démarche sera amplifiée en cas de succès auprès des lecteurs.

Faire de l'ouverture des données publiques le levier de la modernisation de l'action publique

Constats et objectifs

L'ouverture des données publiques a été prévue dès 1978 avec la loi du 17 juillet relative au droit d'accès aux documents administratifs. La Directive européenne "Public Sector Information", transposée en 2005, a étendu le principe de mise à disposition à l'ensemble des informations du service public et a également posé le droit de réutilisation libre et gratuite par tous les citoyens.

Aujourd'hui, la révolution numérique facilite la production, la diffusion et le traitement de masse de données et permet l'ouverture et le partage des données publiques pour :

- ▶ renforcer la confiance des citoyens grâce à une plus grande transparence de l'action publique et permettre de nouvelles formes de co-production avec la société ;
- ▶ améliorer le fonctionnement administratif et l'efficacité de l'action publique en développant de nouveaux modes d'organisation et de nouveaux processus de travail ;
- ▶ soutenir le dynamisme économique, en créant de nouvelles ressources pour l'innovation et la croissance.

Le Comité interministériel pour la modernisation de l'action publique (CIMAP) du 18 décembre 2012 a posé les bases de la stratégie du Gouvernement pour l'administration numérique en réaffirmant le principe de gratuité de la réutilisation des données publiques et en demandant à chaque ministère de travailler à l'ouverture de leurs données.

.....
L'objectif du Gouvernement est de faire de l'ouverture des données publiques un levier de modernisation de l'action publique et de soutien au dynamisme économique.

Description de la mesure et calendrier

1. La mission Etalab organisera en 2013 six débats thématiques sur l'ouverture des données de santé, d'éducation, de dépenses publiques, du logement, de l'environnement et des transports.
2. De nouveaux jeux de données stratégiques seront prochainement mis en ligne : les attributaires de marchés publics, les aides à la presse, les bases de données sur les marques et des brevets et des données relatives au tourisme en France. D'autres jeux seront ouverts en 2013, suite à l'identification faite dans chaque ministère en mars.
3. Une nouvelle version de la plateforme Etalab (www.data.gouv.fr) ouvrira dès 2013.
4. La mission Etalab organisera la formation des administrations pour une réutilisation efficace des données publiques.

5. Trois concours Dataconnexions seront organisés en 2013 pour stimuler l'innovation dans la réutilisation des données.
6. Dans les prochains mois, le Gouvernement se rapprochera du "Partenariat pour un Gouvernement ouvert" auquel adhèrent déjà 47 États pour étudier les conditions de l'adhésion de la France.

Refonder la stratégie de l'État en matière d'identité numérique

Constats et objectifs

La gestion de l'identité en ligne est un enjeu majeur de la confiance dans le monde numérique. De nombreux systèmes coexistent aujourd'hui, que ce soit pour utiliser des systèmes de communications (email, messagerie instantanée, réseaux sociaux), se connecter à des sites (login/mot de passe, Facebook Connect) ou réaliser des opérations administratives (déclaration d'impôts par exemple).

Les solutions proposées sont généralement issues d'initiatives privées visant des objectifs variables et dont la sécurité, la protection des données personnelles ou l'ergonomie ne sont pas toujours assurées.

Pour répondre aux besoins de confiance les plus élevés, plusieurs pays européens ont développé des systèmes d'identité numérique, utilisés massivement par les administrations et/ou le secteur privé. L'Estonie, la Finlande, la Belgique figurent parmi les pays précurseurs et l'Allemagne a lancé en novembre 2010 une nouvelle carte d'identité permettant d'utiliser son identité en ligne. Un règlement européen est également en cours de discussion sur la reconnaissance mutuelle des systèmes nationaux de gestion des identités et des signatures électroniques.

En France, plusieurs initiatives ont été lancées par le passé, sans dépasser le stade de projet, à cause notamment d'une focalisation forte sur les seuls enjeux régaliens et d'une prise en compte insuffisante de l'impact de la solution proposée sur la vie privée des utilisateurs.

.....
L'objectif du Gouvernement est de définir un écosystème de solutions de confiance pour les utilisateurs, pertinentes au regard des différents usages concernés, protectrices des données personnelles et renforçant notre souveraineté.

Description de la mesure et calendrier

1. Le Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP) est chargé de formuler d'ici l'été 2013 des propositions pour refonder la stratégie gouvernementale en matière d'identité numérique, en s'appuyant sur une concertation avec l'ensemble des acteurs concernés (usagers, ministères régaliens, collectivités territoriales, opérateurs de protection sociale, acteurs de l'économie numérique, CNIL, industriels de la sécurité numérique, ...).
2. Sur la base de cette nouvelle doctrine, le SGMAP proposera d'ici fin 2013 les plans d'actions et solutions à déployer. En particulier, il proposera, en concertation avec les acteurs concernés, des référentiels communs couvrant la diversité des besoins en matière d'authentification et d'identification et permettant le développement d'offres conformes aux besoins du marché et de la sphère publique.
3. À partir de 2014, les nouvelles solutions d'identification et d'authentification pourront commencer à être déployées et utilisées. En particulier, la plate-forme mon.service-public.fr sera pilote pour l'État.
4. Le SGMAP coordonnera pour l'État l'ensemble des travaux et sera garant de leur transparence active vis-à-vis des citoyens, du parlement, des acteurs publics et des acteurs économiques.

Territoire de soins numérique, moderniser l'offre de soins en mobilisant les technologies numériques

Constats et objectifs

La modernisation de l'hôpital revêt une importance capitale pour le maintien d'une médecine de qualité accessible à tous. Le programme "Hôpital numérique" vise l'ensemble des établissements de santé du champ sanitaire et a déjà pour ambition de les amener à un socle de maturité de leurs systèmes d'information liés aux processus de soins permettant l'échange et le partage d'informations au sein des établissements de santé.

Cette première étape de la modernisation des hôpitaux doit être renforcée par une modernisation de l'offre de soins au sein des établissements hospitaliers mais aussi hors de l'hôpital pour permettre l'émergence d'une offre de soins cohérente et coordonnée à l'échelle d'un territoire. De tels projets nécessitent le déploiement de systèmes d'information modernes et ouverts à l'ensemble des acteurs de la chaîne de soins, offrant de nouvelles prestations aux patients comme la prise de rendez-vous en ligne ou un suivi à distance à domicile après une hospitalisation.

L'objectif du Gouvernement est de soutenir au-delà du programme "Hôpital numérique", le développement de projets innovants et globaux à l'échelle de quelques territoires, associant tous les acteurs de la chaîne de soins et les patients, préalable à une généralisation réussie sur l'ensemble des territoires.

Description de la mesure et calendrier

1. Un appel à projets "Territoire de soins numérique", doté d'un financement de 80 millions d'euros dans le cadre du Programmes d'Investissements d'avenir, sera lancé en 2013.
2. Il permettra les innovations suivantes :
 - ▶ Mise à disposition de nouveaux services pour les patients (tels que la prise de rendez-vous dématérialisée via internet) et pour les professionnels de santé (tels que l'accès simple, sécurisé et partagé à l'information) ;
 - ▶ Optimisation de l'organisation, du processus de prise en charge et de soins et de l'utilisation des ressources ;
 - ▶ Coordination des opérateurs de santé dans la production de soins et la prise en charge des patients ;
 - ▶ Amélioration et sécurisation du circuit du patient dans et en hors de l'hôpital.
 - ▶ Préparation à une généralisation du dispositif sur l'ensemble des territoires.
3. Ce programme sélectionnera d'abord un nombre restreint de projets dans 3 à 5 territoires pilotes dynamiques.

Contrôle de l'exportation des technologies de surveillance de l'Internet

Constats et objectifs

Internet, vecteur de développement des sociétés civiles et du renforcement de la démocratie, constitue un outil d'émancipation politique, comme en témoignent les "révolutions arabes" et un instrument de diffusion planétaire de l'information et des opinions désormais nécessaire aux journalistes, aux défenseurs des droits de l'Homme et aux cyberdissidents.

Certaines technologies de surveillance et de contrôle de l'Internet peuvent toutefois permettre à des régimes autoritaires de limiter l'exercice des Droits de l'Homme et notamment de la liberté d'opinion et d'expression. Elles peuvent aussi être utilisées pour agir contre des dissidents, leurs familles et leurs réseaux.

Ces outils sont également largement utilisés pour des activités commerciales de mesure d'audience ou d'analyse de trafic et la France compte plusieurs sociétés pionnières dans ce secteur. Il est essentiel que leurs activités ne portent pas préjudice aux droits et libertés fondamentales à travers le monde.

Toutefois l'exportation de ces outils ne fait aujourd'hui l'objet d'aucun contrôle. En effet, ils ne relèvent ni de la catégorie des matériels de guerre ni de la liste des "biens à double usage" établie par les pays signataires de l'arrangement de Wassenaar et reprise dans un règlement européen qui instaure, dans les États membres de l'UE¹, un régime d'autorisation pour l'exportation des biens listés.

L'objectif du Gouvernement est d'inclure les technologies de surveillance et de contrôle de l'Internet dans la liste des biens à double usage dont l'exportation est soumise à autorisation.

Description de la mesure et calendrier

1. La France a déjà proposé à ses partenaires d'inclure les outils de surveillance et de contrôle de l'Internet dans la liste de l'arrangement de Wassenaar.
2. Une fois la liste mise à jour, elle sera traduite dans un règlement européen.
3. Dans l'intervalle, le Gouvernement demandera aux industriels et distributeurs français fournissant ce type de solution de soumettre leurs exportations à autorisation afin de prévenir la dissémination de ces technologies vers des régimes susceptibles de les utiliser pour porter atteinte aux droits et libertés fondamentales des individus.

¹ - Règlement (CE) N° 428/2009 du Conseil du 5 mai 2009 instituant un régime communautaire de contrôle des exportations, des transferts, du courtage et du transit de biens à double usage